

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2015

1- PERSONNEL

Adhésion au contrat cadre protection sociale proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CHOISIT d'adhérer au contrat-cadre mutualisé pour le lot 2 Prévoyance contre les accidents de la vie à compter du 1^{er} juillet 2015.
- CHOISIT l'option 2 et fixe un niveau de participation de 5 euros fixes par mois et par agent.
- AUTORISE LE MAIRE à signer les conventions et avenants avec le Centre de Gestion de l'Isère et à mandater les dépenses en résultant.

2- ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS DE CLANDON

Renouvellement de la convention avec le Conseil Général

Délibération

Le site de la Tourbière de Clandon (SL 115) a été inscrit au réseau des espaces naturels sensibles du Département de l'Isère en 2005, à la demande de la commune de Saint-Ondras, par la signature de la convention n°ENV-2005-0036 avec le Département.

Cette convention permet à la commune de bénéficier de moyens techniques, fonciers et financiers pour préserver à long terme le site.

Cette convention arrive à expiration le 16 septembre 2015. Elle est renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de poursuivre le partenariat engagé avec le Département pour la préservation et la valorisation de la Tourbière de Clandon.
- CONFIRME sa volonté de reconduire la convention d'intégration du site au réseau des ENS isérois pour une durée équivalente (10 ans), soit jusqu'au 16 septembre 2025.
- AUTORISE LE MAIRE à signer la convention à intervenir et tout document utile dans ce dossier.

3- SALLE DES FETES

Remboursement de la location du 27 et 28 juin 2015 suite à un décès

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'extrait d'acte de décès de M. Kamel BALBALI

Considérant les circonstances exceptionnelles

- DECIDE de rembourser à Céline ROLLAND la somme de 370 €, suite à l'annulation de la location de la salle des fêtes le week end les 27 et 28 juin 2015 causée par le décès de son futur conjoint.
- AUTORISE LE MAIRE à mandater la dépense.

4- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

Réfection de l'électricité de l'église : choix du bureau d'études

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus

- CHOISIT Thermibel (38 000 GRENOBLE) pour réaliser un diagnostic et un descriptif des travaux de réfection de l'électricité de l'église, le montant des honoraires s'élevant à 2 030 € HT
- AUTORISE LE MAIRE à signer le marché et à mandater les dépenses.

Réhabilitation de la mairie : choix de l'architecte

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus

CHOISIT ABAC (38110 LA CHAPELLE DE LA TOUR) pour réaliser le projet de réhabilitation de la mairie, le montant des honoraires s'élevant à 12 780 € HT.

AUTORISE LE MAIRE à signer le marché et à mandater les dépenses.

Réfection d'une partie du mur du cimetière

L'Assemblée accepte le devis d'un montant de 856 €HT présenté par l'entreprise Collet Beillon, suite à la demande de Jean-Claude Allegret concernant la remise en état du mur à côté de la concession Néron.

5- INTERCOMMUNALITE

Avenant à la convention redevance spéciale avec le SICTOM de la Région de Morestel

Délibération

Le Maire explique que par délibération du 1^{er} septembre 2015 il a été autorisé à signer la convention relative à la redevance spéciale avec le SICTOM de la Région de Morestel. Il présente l'avenant qui modifie cette convention dans son article 5 : calcul de la redevance spéciale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes dudit avenant à la convention redevance spéciale signée avec le SICTOM de la Région de Morestel.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

AUTORISE le Maire à mandater les sommes dues.

Collecte des ordures ménagères

Le Maire rappelle que le bac du cimetière ne doit recevoir que les déchets assimilables aux ordures ménagères, sans quoi il ne sera pas collecté (les cartons et les verres ne sont pas autorisés).

Communauté de Communes

Projet de fusion des Communautés de Communes en cours. Il a été demandé au Sénateur une clarification des compétences entre les communes et les Communautés de Communes.

6- DIVERS

Cérémonie du 8 mai : à 11h15 mn au Monument aux Morts.

Comptes-rendus de réunions :

- Fabien TERRAZ et Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX : dispositif maia (diagnostic personnes âgées) et annuaire des services aux personnes âgées (Agence Régionale de Santé, Vals du Dauphiné, Conseil Départemental).

Réunions – évènements :

- Concours de boules lyonnaises le 2 et 3 mai à Fitolieu (finales départementales)

- Fête du Moulin le 16 mai ; visite du Moulin Martin de 10h15 à 11h, inauguration à 11h suivie du repas champêtre et de la fête.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 1^{ER} JUIN 2015